

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEUF BERQUIN**

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuf Berquin, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge OLIVIER, Maire.

Date de convocation : 05/06/2024

Nombre de membres :

- En exercice : 15

- Présents : 10

- Votants : 13

Présents : Patricia BROUCQSAULT (à partir de la délibération n°2024-024), Maxime CREPIN, Virginie DAL LAMOOT, Samuel DASSONNEVILLE, Jacqueline DELARRE, Stéphanie HUCHETTE, Elodie KIEKEN, Serge OLIVIER, Sylvain PETITPREZ, Franck QUAGEBEUR.

Excusés et procurations : Philippe BERTIN à Maxime CREPIN, Marie-France LOGIE à Sylvain PETITPREZ, Armelle SIMAO à Serge OLIVIER

Excusée : Francis DURTESTE

Absente : Julienne BERTELOOT

Secrétaire de séance : Sylvain PETITPREZ

N° 2024-028 : TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PETITES VACANCES

La séance est ouverte ;

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe qu'il ne souhaite pas modifier les tarifs établis en 2023.

Le Conseil municipal de NEUF BERQUIN,

DELIBERE

Les tarifs de l'accueil de loisirs pour les petites vacances pour l'année scolaire 2024/2025 sont établis comme suit :

Tarifs	Catégories	Tarif à la journée		Tarif à la demi-journée	
		Neuf Berquinois	Extérieurs	Neuf Berquinois	Extérieurs
Tarif normal	- Familles ayant un quotient familial supérieur à 901 euros. - Familles n'ayant pas fourni leur attestation de paiement CAF.	5.50 €	6.00 €	3,50 €	3.85 €
Tarif réduit	- Familles dont le quotient familial se situe entre 701 euros et 900 euros.	4.50 €	5.50 €	3.00 €	3.50 €
Tarif très réduit	- Familles dont le quotient familial est inférieur à 700 euros.	3.50 €	3.50 €	2.50 €	2.50 €

Le tarif est dégressif selon le nombre d'enfants d'une même famille inscrits, dans les conditions suivantes :

- Pour un premier enfant inscrit au tarif normal ou réduit, les enfants suivants bénéficient de la tranche tarifaire immédiatement inférieure.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire,

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le 14/06/2024

et de la publication le 14/06/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Neuf Berquin

Serge OLIVIER



Le Secrétaire de Séance

Sylvain PETITPREZ